
Numéro de l'intervention: 208-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 14.06.2011
Déposée par: Graber (Horrenbach, UDC) (porte-parole)
Jost (Thun, UDC)
Cosignataires: 1
Urgente:
Date de la réponse: 07.12.2011
Numéro de l'ACE 2054/2011
Direction: SAP

Grand nombre de médecins allemands dans les hôpitaux bernois

De juin 2002 (entrée en vigueur des accords bilatéraux) à fin octobre 2010, les autorités fédérales ont reconnu la validité des diplômes de 2518 dentistes étrangers, dont 1349 diplômes allemands (54%), 403 français (16%) et 200 italiens (8 %). En orthopédie faciale, 226 diplômes de spécialisation ont été reconnus ; 168 avaient été délivrés en Allemagne (74%), 37 en France (16%) et le reste dans différents pays (SSO Internum 1/2011).

Cette évolution est problématique à plus d'un titre : les dentistes et orthopédistes suisses mais également les (jeunes) médecins suisses courent le risque d'être évincés par les médecins surtout allemands, à en juger par la composition des équipes médicales de l'Hôpital de l'Île. Un grand nombre de domaines (neurologie ou orthopédie, p. ex.) sont placés sous la direction d'un médecin allemand, et les équipes médicales sont composées en majorité de médecins allemands. Les postes de chef de clinique sont le plus souvent occupés par des Allemands, et les Suisses se trouvent au niveau du médecin assistant, même si là encore, les médecins allemands semblent être majoritaires. Le rapport annuel de l'Hôpital de l'Île contient des statistiques sur le nombre de personnes étrangères qui y sont employées, mais il n'y a aucune précision quant aux différents groupes nationaux par rapport aux positions (les nombres peuvent tout au plus être déduits des CVs sur le site internet de l'Hôpital).

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes au Conseil-exécutif :

- Pourquoi un si grand nombre de fonctions dirigeantes de l'hôpital universitaire ont-elles été confiées à des médecins allemands ?
- Pourquoi nos médecins suisses, dont la formation a coûté des sommes importantes, sont-ils relégués à des positions subalternes, incapables qu'ils sont de s'affirmer face au lobby des médecins étrangers ? De plus, les médecins suisses sont moins encouragés dans leurs activités scientifiques, raison pour laquelle l'accès aux positions dirigeantes est plus difficile pour eux.
- Pourquoi l'Hôpital de l'Île ne publie-t-il pas les chiffres précis concernant la nationalité des médecins, chefs de clinique et autres, et leur position ?



- Pourquoi n'y a-t-il pas, pour assurer la protection des médecins suisses, de règles claires concernant le nombre de médecins étrangers qu'il est possible d'engager dans les hôpitaux bernois ?

Réponse du Conseil-exécutif

Généralités

L'accord sur la libre circulation entre la Suisse et l'Union européenne entré en vigueur le 1^{er} juin 2002 permet aux ressortissants et ressortissantes des pays de l'UE de bénéficier des mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail que les citoyens et citoyennes helvétiques, et inversement. L'accès à notre marché est donc libre pour les médecins allemands.

Le rapport 39 publié en novembre 2010 par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) montre que les hôpitaux et établissements médico-sociaux suisses bénéficient d'un flux migratoire important, que l'on considère le corps médical ou infirmier. Les professionnels et professionnelles de la santé étrangers proviennent en bonne partie des pays limitrophes, principalement d'Allemagne. Il s'agit en règle générale de personnes hautement qualifiées, disposant d'un diplôme tertiaire et d'une autorisation de séjour. D'après l'Obsan, les établissements qui recrutent à l'étranger cherchent à compenser ainsi, au moins à court terme, la pénurie de personnel de la santé dont souffre la Suisse.

Le Conseil-exécutif partage cet avis. Il rappelle que la situation est plutôt tendue sur le marché de l'emploi dans le domaine de la santé. Dans certains secteurs, il est difficile de trouver suffisamment de collaboratrices et collaborateurs qualifiés. Et la situation ne devrait pas s'améliorer dans les professions de la santé en général et chez les médecins en particulier. La raison est double : d'une part, la demande devrait augmenter du fait de l'évolution démographique et du progrès de la technique médicale. D'autre part, de nombreuses personnes qualifiées atteindront l'âge de la retraite dans les années à venir. Pour le gouvernement, le recrutement à l'étranger n'est pas une solution durable. Il faut bien plutôt prendre des mesures pour assurer la relève en convainquant des jeunes de se former dans ces professions mais aussi de rester dans le métier.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif estime que la présence de médecins étrangers, allemands notamment, à l'hôpital universitaire bernois est avant tout le résultat de la situation critique qui règne sur le marché de l'emploi, et non d'un lobbying. Pour ce qui est de l'occupation de postes clés par des étrangers et étrangères, il convient de se souvenir que la médecine universitaire, et par conséquent l'Hôpital de l'Île, vivent en bonne partie de leur réputation d'excellence, que ce soit dans la prestation de services, l'enseignement ou la recherche. L'hôpital et l'université cherchent à attirer à Berne les meilleurs candidats et candidates aux postes dirigeants, quelle que soit leur origine. C'est la seule manière de conserver sa compétitivité au niveau national et international. Vu sa petite taille, la Suisse aura toujours besoin de pointures en provenance d'autres pays dans la médecine universitaire. Le gouvernement tient à souligner que, contrairement à ce qu'affirme l'auteur de l'interpellation, la Clinique universitaire de neurologie de l'Hôpital de l'Île n'est pas dirigée par un médecin-chef allemand. Le Professeur Christian Hess, qui prendra sa retraite le 31 janvier 2012, est un citoyen suisse ; quant à son successeur, le Professeur Claudio Bassetti, il vient du Tessin. Par contre, le médecin-chef et directeur de la Clinique universitaire de chirurgie orthopédique, le Professeur Klaus-Arno Siebenrock, est effectivement allemand.

En complément à ces considérations d'ordre général, le Conseil-exécutif peut répondre comme suit aux différentes questions posées dans l'interpellation, renseignements pris auprès de la direction de l'Hôpital de l'Île :

Question 1

Environ 20 pour cent des fonctions dirigeantes de l'Hôpital de l'île sont occupées par des médecins allemands. Cette proportion n'a pas changé depuis plusieurs années.

Question 2

Parmi les chefs et cheffes de clinique et les médecins-assistants et médecins-assistantes, un tiers environ viennent d'Allemagne. Cette proportion est également restée pratiquement stable ces dernières années.

Question 3

Le Conseil-exécutif rencontre deux fois par année le conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de l'île pour un entretien d'ordre stratégique. Il est alors informé du résultat d'exploitation et, entre autres, de la part du personnel suisse et du personnel étranger employé par le centre universitaire. L'Hôpital de l'île est tout à fait disposé à fournir ce type de renseignement en tout temps.

Question 4

Comme indiqué en introduction, les professionnels et professionnelles de la santé étrangers, et en particulier les médecins, proviennent en premier lieu des pays limitrophes et en majorité d'Allemagne. L'accord de libre circulation entre la Suisse et l'Union européenne n'autorise pas de limitation. Des restrictions ne seraient d'ailleurs pas judicieuses sur le plan de l'exploitation : l'Hôpital de l'île ne pourrait tout simplement pas fonctionner sans les médecins étrangers qui y travaillent.

Au Grand Conseil